



Loi Ime et delais de paiements

Par **stridou6**, le **20/02/2009** à **12:35**

Bonjour,

Il est question d'un contrat entre deux professionnels. L'un est français et l'acheteur est anglais. Le contrat est soumis a la loi française. Je voulais savoir si 'lon pouvait deroger a ces delais du fait de l'un des cocontractant etranger et alors meme que le contrat est soumis aud roit français?

Merci